

**Compte-rendu succinct
du Conseil Municipal
du lundi 3 juin 2019**

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 06.

Intervention du Conseil Municipal des Jeunes

Les enfants du Conseil Municipal des Jeunes se présentent, informe du travail effectué au sein de chaque commission et font part de leur souhait de poursuivre leur engagement l'année prochaine.

JURES D'ASSISES

Tirage au sort des Jurés d'Assises

Comme chaque année, il est procédé au tirage au sort des Jurés d'Assises.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2019

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 6 mai 2019

Le procès-verbal de la séance du lundi 6 mai 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

FINANCES

1- Subventions 2019 – Centre de Formation d'Apprentis de Sèvremont

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une subvention de 252,00 € au CFA de Sèvremont, pour les 7 jeunes apprentis de Pouzauges actuellement en formation dans l'établissement (soit 36,00 € par jeune).

2- Réaménagement du quartier de La Pierre Blanche – Signature d'un avenant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de réaliser des travaux supplémentaires dans le quartier de La Pierre Blanche, pour un coût de 20 025,01 € TTC, et ce afin de mieux gérer les eaux pluviales du secteur,
- autorise Madame le Maire à signer l'avenant correspondant.

3- Contrat Vendée Territoires Pays de Pouzauges – Signature d'un avenant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- approuve la liste modifiée des projets du Contrat Vendée Territoires, associant le Département, la Communauté de Communes et Pouzauges, pour les aides financières suivantes :

1^{ère} et 2^{ème} enveloppes	Centre des Remparts	
. Rénovation		100 000,00 €
. Requalification du Haut de la Ville		100 000,00 €
3^{ème} enveloppe	Salle Largeteau	
. Réhabilitation (ou construction)		100 000,00 €
. Complément après clause de revoyure*		+ 94 000,00 €

- autorise Madame le Maire à signer le contrat et toutes les pièces annexes de l'avenant correspondant.

PROGRAMMES DE SUBVENTIONS – PATRIMOINE ARCHITECTURAL

4, 5– Programmes d’aides à la rénovation du patrimoine architectural – Restauration des Centres Anciens des Petites cités de Caractère

Délibération n°4:

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des votants :

- décide d’octroyer une subvention de 5 000,00 € à Monsieur PREAULT, pour ses travaux de façade et de menuiseries, au titre du programme de rénovation du patrimoine architectural – Restauration des Centres Anciens des Petites cités de Caractère,
- décide que cette subvention communale ne sera versée qu’une fois l’autorisation donnée par la Région et après la réalisation des travaux.

Délibération n°5 :

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des votants :

- décide d’octroyer une subvention de 5 000,00 € à la SCI VAZ Le Puy Trumeau, pour ses travaux de façade et de couverture, au titre du programme de rénovation du patrimoine architectural – Restauration des Centres Anciens des Petites cités de Caractère,
- décide que cette subvention communale ne sera versée qu’une fois l’autorisation donnée par la Région et après la réalisation des travaux.

URBANISME - TRAVAUX

6- Plan Local d’Urbanisme intercommunal – Avis sur le projet arrêté

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des votants, émet un avis favorable au PLUi tel qu’il a été élaboré par la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges.

ENVIRONNEMENT – ESPACES VERTS

7, 8- Acquisitions de parcelles de bois

Délibération n°7 :

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des votants :

- décide d’acquérir une parcelle de bois de 990 m², située à proximité du Bois de la Folie, appartenant à Madame Maryse PEYRTON, pour un montant de 200,00 €,
- autorise Madame le Maire à signer l’acte notarié dont les frais seront à la charge de la Commune.

Délibération n°8 :

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des votants :

- décide d’acquérir une parcelle de bois d’un hectare, située à proximité du Bois de la Folie, appartenant à Monsieur Philippe FROTIER de BAGNEUX, pour un montant de 2 000,00 €,
- autorise Madame le Maire à signer l’acte notarié dont les frais seront à la charge de la Commune.

PERSONNEL COMMUNAL

9- Tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des votants, décide de créer et de supprimer les postes présentés en séance et approuve en conséquence le nouveau tableau des effectifs pour 2019.

Madame le Maire lève la séance à 20 h 52.